



Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 040

Information délibérations du bureau et arrêtés de l'exécutif

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Yrieix la Montagne, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Catherine VAROQUI (suppléante de Thierry LETELLIER) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle RAPINAT ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Claude BIALOUX à Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.



Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des attributions exercées par délégation et des travaux du Bureau exercés par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, les délibérations de Bureau suivantes ont été prises :

- **Délibération N° 2026-B-003** du 11 février 2026 : Tarifs séjours ALSH 2026,
- **Délibération N° 2026-B-004** du 11 février 2026 : Adhésion à l'association des Maires et Adjointes de Creuse (AMAC 23),
- **Délibération N° 2026-B-005** du 11 février 2026 : Adhésion à l'association des intercommunalités de France,
- **Délibération N° 2026-B-006** du 11 février 2026 : Adhésion à l'ADRT 23 Creuse tourisme,
- **Délibération N° 2026-B-007** du 11 février 2026 : Adhésion à l'association Ville et Métiers d'Art,
- **Délibération N° 2026-B-008** du 11 février 2026 : Adhésion à initiative Creuse,
- **Délibération N° 2026-B-009** du 11 février 2026 : Adhésion à l'association LAINAMAC,
- **Délibération N° 2026-B-010** du 11 février 2026 : Adhésion à l'établissement Agence Aménagement et Attractivité (AAA.23),
- **Délibération N° 2026-B-011** du 11 février 2026 : Adhésion au CEREMA,
- **Délibération N° 2026-B-012** du 11 février 2026 : Adhésion au CRER,
- **Délibération N° 2026-B-013** du 11 février 2026 : Adhésion à l'association Fondation du Patrimoine,
- **Délibération N° 2026-B-014** du 11 février 2026 : Adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES),
- **Délibération N° 2026-B-015** du 11 février 2026 : Adhésion à la MEF 23,
- **Délibération N° 2026-B-016** du 11 février 2026 : Adhésion à l'association ALISO,
- **Délibération N° 2026-B-017** du 26 février 2026 : Demande de financement pour un poste de Chef de projet écosystème « Tapisserie-tapis-design et matières textiles ».

Par ailleurs, depuis le précédent conseil, les arrêtés de l'exécutif suivants ont été pris :

- **Arrêté N° 2026-002 du 24 mars 2026** : acte modificatif de la régie de recettes « taxe de séjour Creuse Grand Sud »,
- **Arrêté N° 2026-003 du 24 mars 2026** : acte de nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes « taxe de séjour Creuse Grand Sud »,
- **Arrêté N° 2026-004 du 15 avril 2026** : Mouvement de crédit de chapitre à chapitre budget annexe zones d'activités économiques 2026.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède :

- **PREND ACTE** de ces informations.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com